

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE



DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION

N° DCD_2026_3

Le mardi 20 janvier 2026 à 18h00,

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Tivollière à Saint-Marcellin, sous la présidence de M. Raphael Mocellin. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Date de convocation : 12/11/25

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 10

Pouvoirs : 2 (Laurent Garnier à Denise Gleize, Natacha Petter à François Ballouhey)

Votants : 8

Présents :

Titulaires : Raphaël Mocellin, Marilyne Longis, Patrice Ferrouillat, Stephan Amozigh, Vincent Dumas, Dorothée Locatelli

Suppléants : Nicole Nava, Denise Gleize, François Ballouhey, Nadia Crouzet

Excusés / absents :

Natacha Petter, Laurent Garnier, Valérie Pénard, Philippe Rosaire, Geneviève Moreau-Glénat, Patrick Seyve, Dominique Dorly, Philippe Despesse

Secrétaire de séance : Emilie Brugière

Objet : ADAPTATION DE L'OFFRE ET RÉVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES VISITES GUIDÉES GROUPE 2026

1- EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux orientations budgétaires 2026-2028 visant l'optimisation des visites guidées, l'office de tourisme doit ajuster son offre aux impératifs de sécurité actuels.

Dans le cadre du Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC), outil de prévision opérationnelle rédigé au niveau départemental en concertation avec les SDIS, il a été établi que la salle du Trésor de l'église (sacristie) ne disposant que d'une seule issue de secours, sa capacité d'accueil est désormais limitée à 19 personnes maximum (soit 18 visiteurs et 1 guide).

Cette contrainte réglementaire rend caduque l'ancienne organisation pour les groupes qui permettait d'accueillir jusqu'à 25 personnes avec un seul guide. Pour maintenir la qualité de la visite et la sécurité des usagers, l'office est contraint de mobiliser un second guide dès le 19ème visiteur. L'office de tourisme est également dans l'obligation de revoir la jauge pour les visites guidées individuels comprenant l'accès au Trésor.



Afin de prendre en compte cette contrainte, il est proposé la création de nouveaux formats de visites (« visite du patrimoine architectural ») sans accès au Trésor et de proposer de nouveaux tarifs pour les visites guidées existante avec accès au Trésor :

Prestation « visite guidée du patrimoine architectural »	Groupe (1 à 35 personnes) - 1 Guide	Groupe (36 à 70 personnes) - 2 Guides
Visite Église	150€	290€
Visite Église + Village	180€	340€

Pour l'accès au Trésor des groupes, la tarification sera appliquée par tranches de 18 personnes supplémentaires, nécessitant l'intervention de guides vacataires supplémentaires.

Prestation « visite guidée Eglise Trésor Village »	Groupe (1 à 18 personnes) - 1 Guide	Groupe (19 à 36 personnes) - 2 Guides	Groupe (37 à 54 personnes) - 2 Guides
Visite Eglise + Trésor	160€	310€	455€
Visite Eglise + Trésor + Village	200€	380€	520€

Ces nouveaux tarifs s'appliquent sans préjudice des contrats d'ores et déjà conclus, lesquels demeurent régis par les conditions tarifaires en vigueur lors de leur signature.

2- DELIBERATION

SUR rapport de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme et les statuts de l'office de tourisme,

CONSIDÉRANT l'obligation de conformité aux règles de sécurité en vigueur ;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir l'équilibre économique de l'activité commerciale de l'EPIC ;

CONSIDÉRANT les orientations du débat d'orientation budgétaire 2026 concernant l'optimisation des services

Le Président

Propose de d'approuver les nouveaux tarifs des visites guidées

Soumet cette proposition aux membres du comité de direction :

Nombre de VOTANTS : 8

Nombres de POUVOIRS : 2

Nombres de POUR : 8

Nombres de CONTRE : 0

Nombres de ABSTENTION : 0

Après discussion, les membres du Comité de Direction de l'EPIC décident, à l'unanimité :

- **d'approuver** les tarifs des visites guidées
- **d'acter** qu'une refonte globale de la structure tarifaire de l'ensemble des visites guidées sera effectuée avant la fin de l'année, afin d'améliorer la marge nette de cette mission
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Mocellin Raphaël

